



**Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole
Direction générale adjointe Développement et affaires institutionnelles**

275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 438-988-8942

Adresse courriel : julien.croteaudufour@montreal.ca

Destinataire :

Mathieu Giroux

Coordonnateur du secrétariat de commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 22 juillet 2026

**Objet : Réponses aux questions : Projet de réfection du mur de soutènement en amont
du barrage Simon Sicard à Montréal – DQ13**

Bonjour,

Vous trouverez ci-après les réponses (en bleu) que la Ville de Montréal est en mesure de vous transmettre afin de répondre au meilleur de ses connaissances et dans le délai imparti aux questions transmises par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon Sicard (DQ13) le 14 juillet 2026.

Pour toute question ou demande de précision, prière de communiquer avec Julien Croteau Dufour, conseiller au Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole de la Ville de Montréal (julien.croteaudufour@montreal.ca).

Salutations,

Julien Croteau Dufour, conseiller

Bureau des relations gouvernementales et internationales et du protocole

1. Selon Fondation Rivières, un suivi mensuel de la qualité de l'eau de mai à octobre est effectué depuis 2012 devant le parc Gouin (point RDP-350), en face de l'école Sophie-Barat. Sur les 276 mesures prises à cet endroit, 21 auraient dépassé les recommandations de Santé Canada pour le contact indirect et 58 auraient dépassé la recommandation pour la baignade. La grande majorité des dépassements se seraient produits après une pluie importante qui a mené à des débordements d'eaux usées.

a) Veuillez valider cette information.

Les activités d'échantillonnage du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) de la Ville de Montréal à la station RDP-350, localisée au parc Gouin (Sophie-Barat), ont débuté en août 2003.

Entre le 3 août 2003 et le 19 mai 2026, un total de 450 échantillons y a été prélevé. De ce nombre, 37 échantillons ont présenté des concentrations supérieures à 1 000 coliformes fécaux/100 ml, un niveau compromettant l'ensemble des usages récréatifs.

Au total, 112 des 450 échantillons prélevés (25%) ont présenté des concentrations supérieures à 200 coliformes fécaux/100 ml lequel constitue le seuil de qualité applicable à la baignade et aux autres activités de contact direct avec l'eau. Parmi ces dépassements, 14 échantillons (13%) ont été réalisés moins de 24 heures après des précipitations supérieures à 8 mm

b) À quelle distance de la rive se trouve la station RDP-350?

Les échantillons sont prélevés à une distance approximative de 1 à 3 mètres de la rive, en fonction du niveau de l'eau, afin d'assurer un prélèvement à une profondeur d'environ 30 cm sous la surface.

c) Quel est le point de surverse le plus rapproché de cette station?

Le Trop-plein St-Denis (3350-06D) est l'ouvrage de surverse situé le plus près en amont de la station RDP-350.

2. En séance publique, Fondation Rivières a cité en exemple la plage de Verdun dont la qualité de l'eau fluctue selon les surverses enregistrées et pour laquelle un suivi quotidien est effectué. Ce suivi permettrait de maintenir la plage de Verdun ouverte par temps sec et d'interdire la baignade lorsque la qualité de l'eau ne rencontre pas les critères pour les usages récréatifs.

a) Cette gestion pourrait-elle être appliquée au parc Louis-Hébert pour permettre, en toute sécurité, des usages récréatifs tels que la planche à pagaie ou le kayak?

La possibilité d'appliquer au parc Louis-Hébert une gestion similaire à celle de la plage de Verdun ne peut être déterminée sans analyses complémentaires. Bien que la qualité de l'eau constitue un élément important, l'évaluation d'un projet d'accès à l'eau doit également tenir compte de plusieurs autres facteurs, notamment les conditions hydrauliques (courants, profondeurs, vagues), les enjeux liés à la faune et à la flore, la qualité des sédiments ainsi que la sécurité des usagers. Une évaluation des risques, réalisée notamment avec l'expertise de la Société de sauvetage du Québec, est également requise afin de déterminer les mesures d'encadrement appropriées.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, des suivis spécifiques devraient être réalisés afin de documenter les conditions normales et les impacts potentiels des épisodes de pluie et des surverses. Les résultats permettraient ensuite d'évaluer si des règles de fermeture temporaires, comparables à celles appliquées à la plage de Verdun, pourraient permettre la pratique sécuritaire des activités envisagées.

b) Le cas échéant, à qui incomberait le suivi de la qualité de l'eau?

Advenant la réalisation d'un tel projet, la responsabilité de réaliser les études et le suivi de la qualité de l'eau incomberait au porteur du projet.

3. Dans le mémoire de Fondation Rivières (DM20), on retrouve des tableaux indiquant le nombre de débordements des ouvrages de surverse en amont du parc Louis-Hébert. On présente également les volumes déversés, leur durée et la moyenne géométrique des coliformes fécaux, notamment pour l'émissaire Curotte (p. 10).

a) Veuillez valider ces informations pour l'émissaire Curotte pour la période allant de 2020 à 2026.

Durant la validation, nous avons déduit que les années 2017 à 2023 de votre tableau comprennent uniquement les données des mois de mai à octobre, car les totaux annuels sont plus élevés que les totaux indiqués à votre tableau.

Les données au sujet du nombre de débordements, des volumes et des durées du tableau de la page 10 ont été validés pour les moments suivants :

- Le total de mai à octobre 2017;
- Le total de mai à octobre 2018;
- Le total de mai à octobre 2022;
- Le total de mai à octobre 2024, et chaque mois individuellement de mai à octobre 2024
- Le total de mai à octobre 2025, et chaque mois individuellement de mai à octobre 2025

Pour tous les moments listés ci-haut, les données de nombre de débordements, de volumes et de durées correspondent exactement aux données déclarées par Montréal. Nous croyons donc que les nombres de surverses, les durées et les volumes de l'ensemble du tableau, en précisant que ce tableau concerne les périodes de mai à octobre seulement, sont bons. Veuillez prendre note que les durées et les nombres de débordements déclarés par Montréal sont précis, alors que les volumes déclarés ne sont qu'un ordre de grandeur imprécis.

b) À quel endroit se trouve le point d'échantillonnage pour les teneurs en coliformes fécaux pour l'émissaire Curotte et quel en est le protocole?

Montréal n'a aucune mesure de coliformes fécaux prise spécifiquement à l'émissaire Curotte. Montréal ne vous valide donc pas les données de coliformes fécaux.

c) Si disponible, veuillez présenter l'évolution temporelle moyenne des teneurs en coliformes fécaux dans la rivière des Prairies à la suite d'une surverse à l'émissaire Curotte.

Montréal n'a aucune mesure de coliformes fécaux prise spécifiquement à l'émissaire Curotte. Montréal ne vous valide donc pas les données de coliformes fécaux.

4. Votre Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 mentionne que la Ville de Montréal s'était dotée d'une cible de 26 % d'indice de canopée à atteindre en 2025 (p. 188).

a) Quel est l'indice de canopée sur le territoire de la ville de Montréal et sur celui de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville? L'objectif de 2025 a-t-il été atteint?

Les nouveaux indices canopée, qui seront calculés sur la base des données recueillies à l'été 2025, ne sont pas encore prêts. L'analyse des données est en cours. À ce jour, nous devons nous rapporter aux plus récents indices qui ont été calculés pour la Ville de Montréal sur la base des données de 2019, i.e. un indice de 24,3 % pour l'ensemble de la Ville de Montréal et un indice de 30,03 % pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Puisque les données ne sont pas encore disponibles, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'atteinte de l'objectif pour 2025.

b) La Ville s'est-elle dotée d'une nouvelle cible?

Il n'y a pas de nouvelle cible pour le moment en raison notamment de ce qui est expliqué précédemment.

5. Pour la réalisation de son projet, Hydro-Québec prévoit couper 36 arbres matures (DA1, p. 25). Elle s'engage à compenser ces pertes par un plan de reboisement visant un taux de remplacement de 1,5 arbre planté par arbre abattu. Elle prévoit effectuer un suivi au cours de l'année suivant la plantation ainsi qu'aux années 2 et 5 de croissance, l'objectif étant d'atteindre un taux de succès de 80 % (PR5.11, p. 47 à 49).

a) Quel est votre point de vue sur les répercussions potentielles du projet sur les arbres et la canopée?

La perte d'arbres matures entraîne inévitablement des répercussions sur la qualité de l'environnement urbain et sur les bienfaits qu'ils procurent à la population. Cette perte se traduit notamment par une diminution du couvert de canopée, une altération du paysage, une réduction de l'ombrage et des effets de rafraîchissement associés aux arbres, ainsi qu'une diminution de la capacité d'interception des précipitations et d'absorption des eaux de ruissellement.

Les arbres matures jouent également un rôle important dans l'amélioration de la qualité de l'air, la séquestration du carbone et la résilience des milieux urbains face aux changements climatiques. Ces bénéfices ne seront pas compensés avant plusieurs décennies. Ces impacts sont d'autant plus significatifs dans le contexte montréalais, où le couvert de canopée a déjà subi des pertes importantes au cours des dernières années, notamment en raison de l'agrile du frêne et des épisodes météorologiques extrêmes.

b) Quel est votre avis au sujet de la compensation envisagée par Hydro Québec? Le taux de remplacement proposé est-il acceptable?

La compensation de la perte d'un arbre est généralement analysée selon trois composantes :

- les coûts associés aux travaux d'abattage et d'essouchement;
- la valeur monétaire de l'arbre perdu;
- le remplacement de l'arbre par de nouvelles plantations.

La compensation proposée par Hydro-Québec répond au remplacement physique des arbres par la mise en œuvre d'un plan de reboisement. Toutefois, les informations disponibles ne précisent pas si d'autres mécanismes de compensation, notamment en lien avec la valeur monétaire des arbres perdus ou les coûts associés à leur retrait, seront appliqués.

La valeur monétaire d'un arbre permet notamment de refléter les services écosystémiques qu'il procure, tels que la captation du carbone, la réduction des îlots de chaleur, l'interception des eaux de pluie et l'amélioration de la qualité de l'air, ainsi que les investissements réalisés au cours de sa vie pour assurer son établissement et son entretien. Cette valeur est calculée selon la méthode décrite dans le *Guide d'évaluation des végétaux d'ornement* publié par la SIAQ.

Concernant le volet reboisement, le taux de remplacement proposé de 1,5 arbre planté pour chaque arbre abattu est acceptable et cohérent avec les efforts déployés par la Ville de Montréal pour accroître le couvert de canopée et atteindre ses objectifs de verdissement.

Toutefois, l'atteinte des bénéfices recherchés demeure tributaire de la qualité des plantations réalisées ainsi que du succès de leur établissement à moyen et à long terme. À ce propos, il n'est pas précisé quel calibre ou quelle dimension d'arbres sera utilisée. Cet élément est important puisqu'il influence directement la capacité des nouvelles plantations à rétablir rapidement le couvert arboré.

Dans la mesure du possible, les arbres de remplacement devraient être plantés à proximité du secteur touché afin de maintenir les bénéfices environnementaux et sociaux pour la population locale. Enfin, Hydro-Québec pourrait mettre en place des mesures pour valoriser le bois des arbres abattus afin de maximiser les retombées environnementales associées à leur retrait.

c) Considérant votre expérience des conditions de plantation d'arbre sur l'île de Montréal, le suivi proposé est-il satisfaisant?

Le suivi proposé apparaît incomplet au regard des pratiques généralement reconnues pour assurer le succès de projets de plantation en milieu urbain.

D'une part, aucune information n'est fournie quant aux mesures d'entretien qui seront mises en œuvre après la plantation, notamment en matière d'arrosage. Or, l'arrosage constitue l'un des facteurs les plus déterminants pour assurer la survie et l'établissement des arbres au cours des premières années suivant leur plantation.

D'autre part, l'objectif de réussite de 80 % après cinq ans nous semble insuffisant considérant les conditions de plantation généralement observées sur l'île de Montréal lorsque les travaux et l'entretien sont adéquatement réalisés.

À titre de référence, la Division de la forêt urbaine du Service espace pour la vie, grands parcs et Mont-Royal, de la Ville de Montréal exige, dans ses contrats de plantation, un programme d'arrosage régulier pendant les trois premières années suivant la plantation. Ces mesures permettent d'atteindre des taux de survie de 95 %.

Le suivi devrait également documenter la condition, la croissance et la vigueur des arbres, et non seulement leur survie, afin de s'assurer que les plantations contribuent réellement au rétablissement du couvert de canopée. Un arbre peut être vivant mais en très mauvais état.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec devrait prévoir et prendre en charge :

- un programme d'entretien et d'arrosage détaillé pour les trois premières années suivant la plantation;
- un objectif minimal de survie de 90 % après cinq ans;
- le remplacement des arbres morts ou moribonds observés au cours de la période de suivi afin d'assurer l'atteinte de cet objectif.